

Rapport de recherche

Famille et scolarisation des enfants en âge obligatoire scolaire au Cameroun :

une analyse à partir du recensement de 2005

Par Didier NGANAWARA

Famille et scolarisation des enfants en âge obligatoire scolaire au Cameroun :

une analyse à partir du recensement de 2005

Rapport de recherche réalisé par

Didier NGANAWARA

Rapport de recherche de l'ODSEF

Québec, mars 2016

Éléments de références pour citer ce document

NGANAWARA Didier (2016). *Famille et scolarisation des enfants en âge obligatoire scolaire au Cameroun : Une analyse à partir du recensement de 2005*. Québec : Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone / Université Laval, Québec, 50 p. (collection Rapport de recherche de l'ODSEF)

ISBN : 978-2-924698-02-0 (PDF)

Dépôt légal (Québec et Canada), 2^e trimestre 2016

Note à propos de l'auteur

Didier NGANAWARA est statisticien-démographe, chargé de cours à l'Institut de Formation et de Recherche Démographiques (IFORD) à Yaoundé (Cameroun).

Remerciements

L'auteur du présent rapport de recherche remercie vivement le Professeur Richard Marcoux, Directeur de l'Observatoire Démographique et Statistique de l'Espace Francophone (ODSEF), pour l'avoir accueilli à l'ODSEF à l'Université Laval (Québec). Il exprime également sa gratitude à l'endroit de toute l'équipe de l'ODSEF pour son appui multiforme et, au Professeur Cheikh Mbacké pour sa contribution à la rédaction de ce rapport.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	4
SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....	5
LISTE DES TABLEAUX.....	6
LISTE DES GRAPHIQUES.....	8
INTRODUCTION	9
CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ÉTUDE	11
1.1. Des initiatives internationales en matière de l'éducation adoptées par le Cameroun .	11
1.2. Un système éducatif encadré et structuré en sous-systèmes	12
1.3. Des efforts sont fournis dans le domaine éducatif mais les défis sont énormes	15
CHAPITRE 2 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES.....	18
2.1. Données utilisées	18
2.2. Population cible de l'étude et taille de l'échantillon	19
2.3. Évaluation de la qualité des données.....	20
2.4. Définition des principaux concepts et indicateurs.....	21
2.5. Méthodes d'analyse.....	22
CHAPITRE 3 : ANALYSE DIFFÉRENTIELLE DE LA SCOLARISATION.....	24
3.1. Lien de parenté avec le chef de ménage	24
3.2. Sexe du chef de ménage.....	25
3.3. État matrimonial.....	26
3.4. Religion du chef de ménage.....	27
3.5. Niveau d'instruction du chef de ménage	28
3.6. Activité du chef de ménage	29
3.7. Type de ménage.....	31
3.8. État de survie des parents.....	32
CHAPITRE 4 : FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SCOLARISATION.....	34
4.1. Modèles multiniveaux	34
4.2. Modèle nul	34
4.3. Effets des caractéristiques individuelles	35
4.4. Effets des caractéristiques familiales.....	35
4.5. Effets des caractéristiques individuelles et familiales.....	36
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXE	46

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BT : Brevet de Technicien

BEPC : Brevet d'Études du Premier Cycle

BUCREP : Bureau Central de Recensements et des Études de Population

CAP : Certificat d'Aptitude Professionnelle

CEP : Certificat d'Études Primaire

CFPR : Centre de Formation Professionnelle Rapide

DSCN : Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale

DSRP : Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

ENIEG : École Normale des Instituteurs de l'Enseignement Général

ENIET : École Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique

ENS : École Normale Supérieure

EPT : Éducation Pour Tous

FSLC: First School Leaving Certificate

GCE A Level : General Certificate of Education Advanced Level

GCE O Level : General Certificate of Education Ordinary Level

INS : Institut National de la Statistique

IPP : Indice de Parité au cycle d'enseignement Primaire

IPUMS: Integrated Public Use Microdata Series

LMD : Licence, Master, Doctorat

MINEDUB : Ministère de l'Éducation de Base

MINEFOP : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

MINESEC : Ministère des Enseignements Secondaires

MINESUP : Ministère de l'Enseignement Supérieur

OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement

PIB : Produit Intérieur Brut

PPTE : Pays Pauvre Très Endetté

SAR : Section Artisanale Rurale

SM : Section Ménagère

RGPH : Recensement Général de Population et de l'Habitat

UNESCO : Organisation des Nations-Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

UNICEF : Fonds des Nations-Unies pour l'Enfance

TBS : Taux Brut de Scolarisation

TNS : Taux Net de Scolarisation

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 2.1 : Catégories de la variable « fréquentation scolaire actuelle » dans le recensement du Cameroun de 2005	18
TABLEAU 2.2 : Taux de non-réponse des variables de l'étude (%).....	21
TABLEAU 3.1 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%).....	25
TABLEAU 3.2 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le sexe du chef de ménage (%).....	26
TABLEAU 3.3 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon l'état matrimonial du chef de ménage (%).....	27
TABLEAU 3.4 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon la religion du chef de ménage (%).....	28
TABLEAU 3.5 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le niveau d'instruction du chef de ménage (%)	29
TABLEAU 3.6 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le statut d'activité du chef de ménage (%)	30
TABLEAU 3.7 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le type de ménage (%)	32
TABLEAU 3.8 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon l'état de survie des parents (%).....	33
TABLEAU 4.1. Modèles logit multiniveaux	39
TABLEAU A1 : Répartition des chefs de ménage par sexe et milieu de résidence	46
TABLEAU A2 : Répartition des enfants en âge de scolarisation obligatoire par sexe et milieu de résidence	46
TABLEAU A3 : Répartition des enfants en âge de scolarisation obligatoire par sexe et milieu de résidence selon la fréquentation scolaire	46
TABLEAU A4 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (%)	47
TABLEAU A5 : Proportion des chefs de ménage par milieu de résidence selon leur sexe (%).....	47
TABLEAU A6 : Proportion des enfants par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)	47
TABLEAU A7 : Proportions des chefs de ménage et des enfants selon l'état matrimonial du chef de ménage (%)	48
TABLEAU A8 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur religion (%)	48
TABLEAU A9 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon la religion du chef de ménage (%)	48
TABLEAU A10 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction (%).....	49
TABLEAU A11 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage (%)	49
TABLEAU A12 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur statut d'activité (%).....	49
TABLEAU A13 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le statut d'activité du chef de ménage (%)	50

TABLEAU A14 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le type de ménage (%)	50
TABLEAU A15 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon l'état de survie des parents (%)	50

LISTE DES GRAPHIQUES

GRAPHIQUE 2.1 : Poids de la fréquentation scolaire actuelle, enfants de 6 à 14 ans	19
GRAPHIQUE 2.2. Répartition par sexe et milieu de résidence, enfants de 6 à 14 ans, selon la fréquentation scolaire actuelle (%)	20

INTRODUCTION

L'éducation par le biais des institutions scolaires est au centre de l'évolution des sociétés car elle contribue au processus de développement d'un pays. Elle a fait l'objet de nombreuses concertations internationales, parmi lesquelles la conférence mondiale sur l'Éducation Pour Tous (EPT) à Jomtien (Thaïlande) en 1990 et le Forum Mondial sur l'Éducation de Dakar en 2000, où les États s'étaient engagés à rendre l'éducation primaire universelle en l'an 2000. De ce point de vue, le Cameroun a entrepris des réformes dans le secteur éducatif pour accroître l'offre scolaire, construire des écoles, redéfinir les politiques éducatives, améliorer la scolarisation des filles, etc. La part des dépenses d'éducation dans le budget national est passée de 12,8 % à 15,2 % entre 2000 et 2005 (INS, 2006). Le taux net global de scolarisation au primaire est passé de 70,4 % à 77,6 % entre 2007 et 2011 (Unicef, 2011). Malgré ces efforts, il persiste encore des poches de sous-scolarisation, surtout en milieu rural, et les filles sont les plus concernées. Les niveaux des indicateurs montrent que les objectifs de l'EPT et des OMD en matière de scolarisation ne seront pas atteints (Unesco, 2003).

Dans une large revue critique de la littérature sur la scolarisation dans les pays en développement, de nombreux auteurs (Bergonnier-Dupuy, 2005; Pilon, 2006) notent que, pour faire de l'éducation un facteur-clé de développement en Afrique, les pays africains doivent tenir compte de la demande effective d'éducation au même titre que de l'offre, aussi bien dans les recherches en éducation que dans les initiatives de développement du système scolaire. Comme l'affirme Kobiane (2006), « On aura mis l'école en place, on y aura mis les équipements nécessaires, on y aura affecté les enseignants les plus qualifiés, la décision d'envoyer les enfants à l'école dépendra aussi (et peut-être même davantage) de facteurs relevant du niveau familial ». Ces aspects liés à la demande d'éducation sont peu documentés au Cameroun par rapport aux thématiques traitant de l'offre d'éducation (politiques et systèmes éducatifs, rendement interne des systèmes pédagogiques, etc.). Pour contribuer à l'amélioration des connaissances sur la demande d'éducation, cette étude a comme objectif d'étudier la relation entre les caractéristiques familiales et la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans au Cameroun, à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2005. Un état des lieux révèle que les statistiques administratives scolaires sont, par leur nature, inadaptées pour étudier la demande d'éducation car elles fournissent très peu d'information sur les caractéristiques individuelles et familiales des enfants. En revanche, les recensements et enquêtes recèlent des potentialités d'analyse importantes, pourtant encore largement ignorées, tant des chercheurs que des intervenants en matière d'éducation (ministères, partenaires techniques et financiers).

Dans cette étude, les différentes dimensions de la famille, le statut familial des enfants et leurs liens avec la scolarisation sont explorés, ce qui permet de mettre en lumière d'une part les réalités sociales de ceux qui prennent part aux décisions concernant l'éducation des enfants et d'autre part la réalité de nombreux exclus du système scolaire. On pourra ainsi répondre aux questions suivantes : quel(s) enfant(s) scolarise-t-on au sein des familles? Quels liens existent entre les caractéristiques des chefs de ménage, la structure des ménages et la scolarisation des enfants?

Ce rapport de recherche est structuré en quatre chapitres : le premier présente le contexte de l'étude, le deuxième traite des aspects méthodologiques liés aux données et aux méthodes d'analyse, le troisième présente les résultats de l'analyse différentielle de la scolarisation selon les caractéristiques familiales et le dernier est consacré aux facteurs explicatifs de la scolarisation.

CHAPITRE 1 : CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Les comportements individuels, notamment en matière de scolarisation, sont le reflet de l'environnement global dans lequel les individus vivent. La probabilité pour un enfant d'être scolarisé varie suivant le contexte dans lequel il vit. Dans ce chapitre, nous présentons les différents éléments de ce contexte susceptibles d'avoir une influence sur la scolarisation des enfants, afin de mieux comprendre certains résultats. Il s'agit, plus précisément, des aspects liés aux contextes international, institutionnel et socioéconomique.

1.1. Des initiatives internationales en matière de l'éducation adoptées par le Cameroun

C'est au regard des multiples avantages de l'éducation, particulièrement pour l'éducation de base, que l'intérêt de la communauté internationale pour ce phénomène s'est accru au fil des années. Cet intérêt s'est manifesté par la tenue de plusieurs rencontres internationales et l'élaboration de documents de référence définissant les objectifs à atteindre par les pays signataires. Faisant partie de ces derniers, le Cameroun s'est engagé à faire de l'éducation l'un de ses secteurs prioritaires de développement. Les différents jalons de cette approche sont :

- i) la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui affirme le droit à l'éducation pour toute personne (Unesco, 1998);
- ii) la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989, qui a reconnu dans son article 28 le droit de chaque enfant à l'éducation (Nations Unies, 1989);
- iii) la Conférence de Jomtien (Thaïlande) de 1990, qui a marqué le lancement de l'Éducation Pour Tous (EPT), afin de traiter des insuffisances de l'éducation de base, notamment dans les pays en développement (Unesco, 1998);
- iv) le Sommet Mondial pour les Enfants (SME) de 1990 à New York (États-Unis), dont l'un des objectifs était d'assurer l'accès et l'achèvement du cycle primaire par au moins 80 % d'enfants en âge d'aller à l'école (DSCN, 2001);
- v) le Forum Mondial sur l'Éducation de 2000 à Dakar (Sénégal) qui a fixé l'objectif de l'EPT (Éducation pour Tous) de 2000 à 2015 (Unesco, 2003);
- vi) le Sommet du Millénaire de 2000, au cours duquel a été adoptée la Déclaration du Millénaire constituée d'engagements et d'objectifs vers lesquels il faut tendre (Nations Unies, 2005).

Les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le domaine de l'éducation sont :

- « assurer l'éducation primaire pour tous » (Objectif n° 2) en donnant, d'ici 2015, « à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires » (cible n° 3);
- « promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes » (Objectif n° 3) en éliminant « les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard » (cible n° 4) (Nations Unies, 2005, p. 3).

1.2. Un système éducatif encadré et structuré en sous-systèmes

Conformément au Décret n° 2004/320 du 8 décembre 2004 portant sur l'organisation du gouvernement, quatre ministères assurent la gestion de l'éducation au Cameroun : le ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB), le ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC), le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) et le ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP).

- Le ministère de l'Éducation de Base (MINEDUB) est chargé de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de l'État en matière d'éducation de base. Il est spécifiquement chargé, entre autres, de l'enseignement maternel et de l'enseignement primaire, du suivi des écoles coraniques ainsi que de la gestion et de la formation continue des personnels enseignants et auxiliaires (Décret n°2005/140 du 25 avril 2005).
- Le ministère des Enseignements Secondaires (MINESEC) est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la politique de l'État en matière d'enseignement secondaire général, technique et normal (Décret n° 2005/139 du 25 avril 2005).
- Le ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MINEFOP) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelles (Décret n° 2005/123 du 15 avril 2005). Il a en charge les Sections Artisanales Rurales (SAR), les Sections Ménagères (SM) et les Centres de Formation Professionnelle Rapide (CFPR) publics.
- Le ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'enseignement supérieur, de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle pédagogique de l'enseignement supérieur. Il exerce la tutelle sur les universités, les centres et les

établissements universitaires publics et assure le suivi des activités des structures universitaires du secteur privé (Décret n° 2005/142 du 29 avril 2005).

Le système éducatif camerounais est basé sur l'éducation formelle. Il est régi par la Loi d'orientation de l'éducation promulguée en 1998 (enseignements maternel, primaire, secondaire général et technique et enseignement normal) et la Loi d'orientation de l'enseignement supérieur de 2001. D'après l'article 4 de la Loi d'orientation de l'éducation de 1998, l'éducation formelle a pour mission générale la formation de l'enfant en vue de son épanouissement intellectuel, physique, civique et moral et de son insertion harmonieuse dans la société, en prenant en compte les facteurs économiques, socioculturels, politiques et moraux.

Le système éducatif comporte deux sous-systèmes : l'un francophone et l'autre anglophone. On y retrouve deux types d'établissements : les établissements à caractère public et les établissements privés. Ces derniers comprennent le privé laïque et le privé confessionnel (catholique, protestant et islamique).

Par ailleurs, on distingue six niveaux d'enseignement dans le système éducatif camerounais : l'enseignement maternel ou préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post-primaire, l'enseignement secondaire (général et technique), l'enseignement normal et l'enseignement supérieur.

- L'enseignement préscolaire, d'une durée de deux ans, est un niveau d'enseignement facultatif. Quel que soit le sous-système, la classe d'âge officielle de fréquentation est les 4-5 ans.
- L'enseignement primaire ou de base, est le niveau scolaire minimum à accomplir par un enfant pour répondre à ses besoins fondamentaux. Quel que soit le sous-système, l'âge officiel d'admission est de 6 ans, mais la durée de la formation est de 7 ans dans le sous-système anglophone et de 6 ans dans le sous-système francophone. Il faut noter que la durée de l'enseignement primaire a été harmonisée à 6 ans dans les deux sous-systèmes par la Loi d'Orientation de l'Éducation de 1998. Toutefois, en 2005, cette disposition n'était pas appliquée largement. C'est pourquoi, dans le recensement de 2005, deux classes d'âge théorique de fréquentation sont retenues : la tranche de 6-11 ans pour le sous-système francophone et celle de 6-12 ans pour le sous-système anglophone. Par ailleurs, l'école est obligatoire au Cameroun entre 6 et 14 ans. Le diplôme obtenu à fin du cycle primaire est le CEP (Certificat d'Études Primaire) pour le sous-système francophone et le FSLC (First School Leaving Certificate) pour le sous-système anglophone.

- L'enseignement post-primaire est destiné aux enfants de 14 ans et plus qui n'ont pas réussi le concours d'entrée en 6^e (sous-système francophone) ou au « Common Entrance » (sous-système anglophone) ou à ceux qui n'ont pas été admis au secondaire pour des raisons d'âge non réglementaire. D'une durée de deux ans, l'enseignement post-primaire comprend deux sections : la section artisanale (plomberie, menuiserie, électricité, maçonnerie, etc.) et la section ménagère (puériculture, économie sociale et familiale, couture, broderie, etc.).
- L'enseignement secondaire est composé de deux types d'enseignement, l'enseignement secondaire général et l'enseignement technique. Chacun compte deux cycles, le 1^{er} cycle et le 2nd cycle. Dans le sous-système francophone, le 1^{er} cycle dure 4 ans, le 2nd cycle 3 ans et les classes d'âge officiel respectives sont 12-15 ans et 16-18 ans. Dans le sous-système anglophone, le 1^{er} cycle a une durée de 5 ans, le 2nd une durée de 2 ans et les classes d'âge officiel correspondantes sont 13-17 ans et 18-19 ans. Cet enseignement est délivré par les collèges et les lycées et par certains établissements à vocation professionnelle ou technique. On y accède par voie de concours ou par le « Common Entrance ».
- En outre, dans l'enseignement secondaire général, le diplôme obtenu à l'issue du 1^{er} cycle est le BEPC (Brevet d'Études du Premier Cycle) dans le sous-système francophone et le GCE-O Level (General Certificate of Education – Ordinary Level) dans le sous-système anglophone. Le 2nd cycle est sanctionné par les diplômes de Baccalauréat général pour le sous-système francophone et GCE-A Level (General Certificate of Education – Advanced Level) pour le sous-système anglophone. Il faut noter que les élèves titulaires du BEPC/GCE-O Level peuvent passer de l'enseignement secondaire général 1^{er} cycle à l'enseignement secondaire technique 2nd cycle. Concernant l'enseignement secondaire technique, le diplôme qui sanctionne le 1^{er} cycle est le CAP (Certificat d'Aptitude Professionnelle), quel que soit le sous-système, et le second cycle, le Baccalauréat Technique (pour le sous-système francophone) ou le GCE-A Level » (pour le sous-système anglophone), ou encore le Brevet de Technicien (BT).
- L'enseignement normal est une formation professionnelle destinée aux instituteurs (pour l'enseignement primaire et post-primaire) et aux enseignants de l'enseignement général et technique (pour l'enseignement secondaire). Cette formation est généralement dispensée dans les Écoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) et les Écoles Normales des Instituteurs de l'Enseignement Technique (ENIET), ainsi que les Écoles Normales Supérieures (ENS). Les ENIEG relèvent du MINEDUB, les ENIET du MINESEC et les ENS du

MINESUP. Elle est ouverte aux titulaires du BEPC, du GCE-O Level, du CAP, du Probatoire, du Baccalauréat ou du GCE-A Level.

- L'enseignement supérieur est dispensé dans les universités, grandes écoles et instituts généralement rattachés aux universités. Les enseignements sont dispensés indistinctement en français et en anglais, à l'exception de l'Université de Buéa qui est essentiellement anglo-saxonne. La classe d'âge théorique de fréquentation est 19-24 ans pour le sous-système francophone et 20-24 ans pour le sous-système anglophone. En outre, le système Licence-Master-Doctorat (LMD) a été institué dans l'enseignement supérieur au Cameroun le 19 octobre 2007 (Circulaire ministérielle n° 07/0003 MINESUP/CAB/IGA/ce du 19 octobre 2007). Il est en vigueur dans les universités camerounaises depuis la rentrée universitaire 2007-2008 et vise la professionnalisation des filières universitaires ainsi que la promotion de l'emploi des diplômés.

Enfin, il faut noter que le système éducatif camerounais a une composante de formation professionnelle qui n'est pas aussi organisée que les niveaux d'enseignement susmentionnés. Elle regroupe les écoles de formation professionnelle dont l'accès se fait par voie de concours. La formation dans certaines de ces écoles débouche à la fonction publique camerounaise.

1.3. Des efforts sont fournis dans le domaine éducatif mais les défis sont énormes

Le Cameroun a mis en œuvre, à l'instar des autres pays, des politiques et programmes d'éducation visant à améliorer le niveau de scolarisation des enfants, mais il a été confronté à des défis majeurs. En effet, sur le plan économique, le Cameroun a traversé de 1985 à 1994 une grave crise économique qui s'est traduite par des déséquilibres macro-économiques et financiers importants, une baisse du PIB, une dévaluation du Franc CFA début 1994, l'effondrement des revenus des ménages et la détérioration des conditions de vie des populations. Grâce aux réformes économiques, financières et structurelles engagées par les autorités, l'économie nationale a retrouvé depuis 1994 le chemin de la croissance. La part des dépenses d'éducation dans le budget national est passée de 12,8 % à 15,2 % entre 2000 et 2005 (INS, 2006). Sur le plan social, deux faits majeurs ont marqué le secteur éducatif en 2000 : d'une part, l'admission du Cameroun à l'initiative Pays Pauvre Très Endetté (PPTTE) et, d'autre part, la suppression des frais d'écolage dans l'enseignement primaire public à partir de l'année scolaire 2000-2001. L'initiative PPTTE a permis le rééchelonnement de la dette publique extérieure du Cameroun. Les ressources provenant

de ce rééchelonnement ont été affectées aux axes prioritaires définis dans le DSRP (Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté). Parmi ces priorités figure l'accès à l'éducation de base et à l'enseignement technique et professionnel. Dans cette optique, diverses actions ont été entreprises en vue d'améliorer les aspects liés à l'éducation. Il s'agit notamment de :

- la construction, l'équipement et la réhabilitation de nouveaux établissements scolaires et salles de classe;
- l'intégration ou la contractualisation progressive de plusieurs instituteurs vacataires;
- le recrutement de nouveaux enseignants;
- le renforcement des capacités des enseignants sur les innovations pédagogiques;
- l'introduction de l'informatique dans les enseignements.

Ces efforts ont permis de constater une nette amélioration dans le secteur éducatif. Le taux net de scolarisation est passé de 76,3 % à 78,8 % entre 1996 et 2001 (BUCREP, 2010). Pour ce qui est du niveau d'accès à l'éducation entre les années scolaires 2002-2003 et 2003-2004, le taux brut d'accès en première année du primaire est passé de 93,7 % à 95,6 % et le taux brut d'accès en dernière année du primaire de 55,7 % à 56,0 %. En 2003-2004, le taux d'accès en première année du primaire est meilleur dans le sous-système francophone que dans le sous-système anglophone (95,6 % contre 81,5 %), contrairement au taux d'accès en dernière année du primaire (56,0 % contre 59,8 %) (MINEDUC, 2005). Quant à l'espérance de vie scolaire, un enfant inscrit dans le cycle primaire en 2001-2002 pourrait s'attendre à passer en moyenne 9 années de scolarité, soit 10 ans pour les garçons et 8 ans pour les filles (UNESCO, 2004).

Pour ce qui est des redoublements, les taux de redoublement sont passés de 27 % à 25,3 % entre 2000 et 2004, soit environ 1 enfant sur 4 qui redouble sa classe dans l'enseignement primaire. Malgré cette amélioration, les taux sont toujours trop élevés si on se réfère aux recommandations des OMD, qui préconisent 10 % en 2015. La proportion de redoublants est plus élevée dans le sous-système francophone que dans le sous-système anglophone (27,6 % contre 17,3 %) pour l'année scolaire 2003-2004 (MINEDUC, 2005).

Pour ce qui est des abandons scolaires, en 2003-2004, le taux de rétention en dernière année d'étude du primaire est de 76,4 % dans le sous-système francophone et de 84,2 % dans le sous-système anglophone. Autrement dit, sur 100 enfants entrant en première année du primaire, environ 24 enfants dans le sous-système francophone et environ 16 enfants dans le sous-système anglophone abandonnent l'école, et ce, avant d'avoir atteint la dernière année d'étude du primaire (MINEDUC, 2005).

Malgré ces résultats encourageants, il reste donc un certain nombre de difficultés à surmonter au niveau du système éducatif camerounais, parmi lesquelles on peut citer :

- les difficultés à atteindre l'objectif de l'EPT (taux net de scolarisation au niveau primaire de 100 %);
- l'insuffisance de conditions matérielles, financières et humaines pour l'encadrement des enfants scolarisés;
- le faible pouvoir d'achat des ménages, qui les contraint parfois à choisir l'absence de scolarisation ou la déscolarisation des enfants;
- la persistance de certaines pesanteurs socioculturelles, etc.

Il importe de rappeler pour clore ce chapitre que le système éducatif camerounais comporte deux sous-systèmes, le sous-système francophone et le sous-système anglophone, la durée d'un cycle d'enseignement pouvant varier d'un sous-système à l'autre. Des mesures visant l'harmonisation de la durée des cycles d'enseignement, particulièrement au niveau primaire, ont été prises mais leur application n'est pas encore effective sur l'ensemble du pays. La dégradation du contexte économique au cours des dernières décennies a beaucoup ralenti les investissements dans les secteurs sociaux, notamment dans le secteur éducatif. La baisse du revenu et du niveau de vie des ménages a affecté la demande scolaire et a augmenté les inégalités sociales en matière de scolarisation. L'amélioration du contexte économique et les investissements dans le secteur éducatif (construction de nouvelles salles de classe, dotation en matériels didactiques, etc.) observés au cours des dernières années ouvrent des perspectives d'amélioration des taux de scolarisation, ce qui pourrait permettre de se rapprocher de l'objectif de l'Éducation pour Tous, jusque-là non atteint. À la suite de cette synthèse sur le système éducatif, nous présentons dans le deuxième chapitre les aspects méthodologiques qui sous-tendent nos analyses dans cette étude.

CHAPITRE 2 : ASPECTS MÉTHODOLOGIQUES

Ce chapitre présente les données utilisées pour cette étude et fournit une évaluation de leur qualité. Les principaux concepts et indicateurs utilisés sont définis puis les méthodes d'analyse sont décrites.

2.1. Données utilisées

Cette étude porte principalement sur les données du Recensement Général de Population et de l'Habitat (RGPH) du Cameroun de 2005. Cette opération collecte des données entre autres sur l'éducation et sur les caractéristiques familiales, mais elles sont généralement analysées séparément et les résultats sont consignés sous forme de rapports d'analyse thématiques. Les données sont recueillies auprès du chef de ménage ou d'un autre membre capable de fournir l'essentiel de l'information sur tous les membres du ménage. Les renseignements sur l'éducation concernent les individus âgés d'au moins 3 ans et portent sur l'alphabétisation, la fréquentation scolaire, le type d'enseignement (enseignement général, technique ou professionnel), la dernière classe fréquentée et le diplôme obtenu le plus élevé. Dans le cadre de cette étude, nous utiliserons la variable « fréquentation scolaire actuelle ou du moment » présentée dans le tableau 2.1. La fréquentation scolaire actuelle permet de déterminer si, au moment du dénombrement en 2005, le recensé fréquentait encore ou non un établissement scolaire.

TABLEAU 2.1 : Catégories de la variable « fréquentation scolaire actuelle » dans le recensement du Cameroun de 2005

Variable	Modalités	Population de référence
Fréquentation scolaire actuelle	1. Français et anglais	Population âgée de 3 ans et plus
	2. Français	
	3. Anglais	
	4. Autre système de fréquentation	
	5. N'a jamais fréquenté l'école	

Les modalités de la variable « fréquentation scolaire actuelle » mettent en exergue le sous-système d'enseignement suivi par le recensé. En effet, pour un recensé ayant déclaré avoir fréquenté un établissement scolaire au moment du recensement, une question permet de préciser le sous-système dans lequel il a évolué. Ainsi, les sous-systèmes suivants ont été saisis : le sous-système francophone (code 2), le sous-système anglophone (code 3), le

sous-système bilingue (code 1) et tout autre sous-système différent des trois sous-systèmes évoqués (code 4).

Si l'on s'en tient à la structuration du système éducatif camerounais, un individu de cycle primaire ou de cycle secondaire peut fréquenter soit le sous-système anglophone, soit le sous-système francophone. Le fait d'avoir distingué le sous-système « bilingue » (code 1) pose un problème méthodologique au niveau des analyses, problème que nous n'évoquerons pas dans ce travail car notre étude ne traite pas des aspects liés aux sous-systèmes éducatifs.

Dans cette étude, nous avons recodé cette variable en une variable dichotomique ayant pour modalités 1 lorsque l'individu fréquente au moment du recensement et 0 sinon.

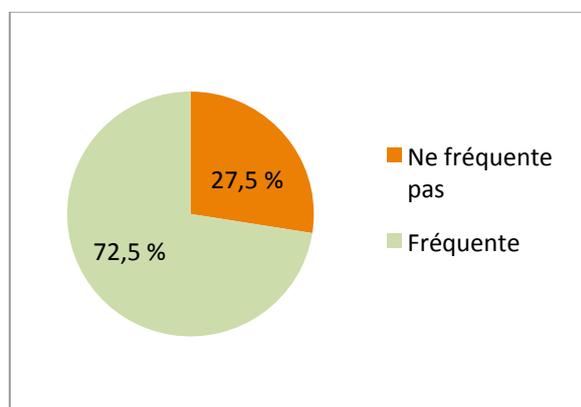
En outre, pour mettre en relation la scolarisation avec les caractéristiques familiales, nous utiliserons également les informations sur les ménages, en particulier la structure des ménages, le lien de parenté avec le chef de ménage et les caractéristiques du chef de ménage (sexe, état matrimonial, religion, niveau d'instruction, statut d'activité, etc.).

2.2. Population cible de l'étude et taille de l'échantillon

Cette étude est faite à partir d'un échantillon au dixième des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun de 2005 fourni par IPUMS-International. Elle porte sur les enfants âgés de 6 à 14 ans, soit ceux relevant de la tranche d'âge de scolarité obligatoire au Cameroun. Les visiteurs sont exclus de l'échantillon. Au total, 409 482 enfants résidents âgés de 6 à 14 ans sont concernés par l'étude.

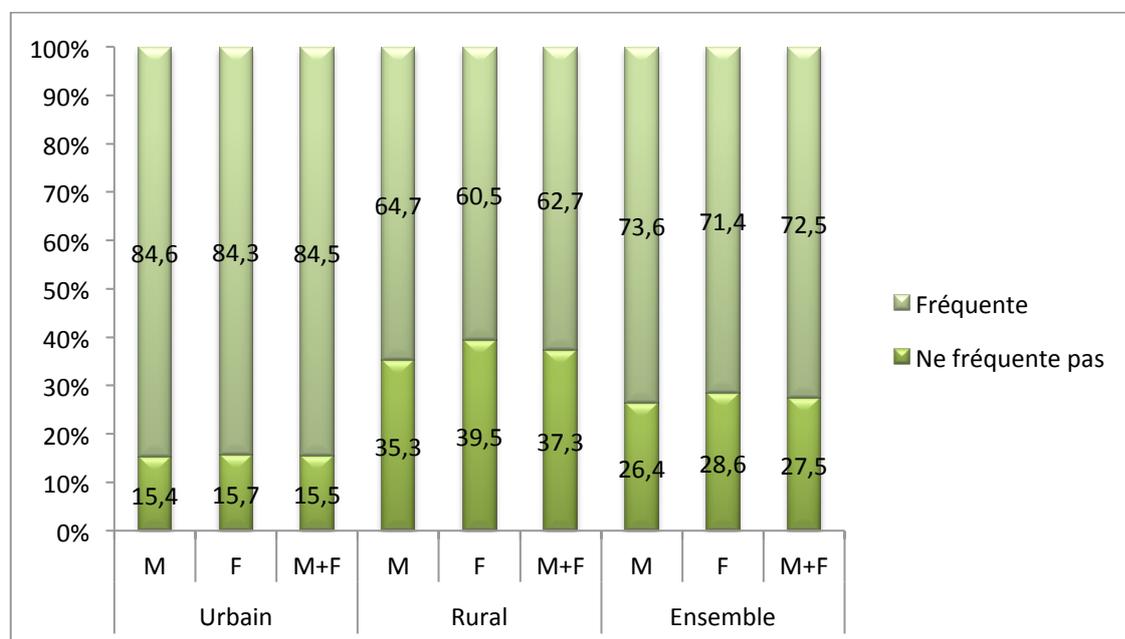
La répartition des enfants selon la variable « fréquentation scolaire actuelle » représentée par le graphique 2.1 montre que, sur le plan national, 27,5 % des enfants de 6 à 14 ans ne fréquentaient pas l'école et 72,5 % la fréquentaient au moment du recensement en 2005.

GRAPHIQUE 2.1 : Poids de la fréquentation scolaire actuelle, enfants de 6 à 14 ans



Le graphique 2.2 (issu du tableau A2 en annexe) présente la répartition des enfants âgés de 6-14 ans par sexe et milieu de résidence selon la fréquentation scolaire actuelle.

GRAPHIQUE 2.2. Répartition par sexe et milieu de résidence, enfants âgés de 6 à 14 ans, selon la fréquentation scolaire actuelle (%)



Au niveau de l'ensemble du pays, 26,4 % des garçons ne fréquentaient pas l'école au moment du recensement en 2005 contre 28,6 % des filles. Cela signifie à l'opposé que 73,6 % des garçons fréquentaient l'école, contre 71,4 % des filles.

Les résultats par milieu de résidence mettent en évidence une sous-scolarisation nettement plus importante des enfants du milieu rural par rapport à ceux du milieu urbain. En effet, alors que 40 % des enfants du milieu rural n'avaient jamais fréquenté l'école au moment du recensement, seulement 15 % des enfants du milieu urbain étaient dans cette situation. Les enfants résidant en milieu urbain présentaient les taux de fréquentation scolaire plus élevés par rapport à ceux du milieu rural, soit 84,5 % contre 62,7 %. Les disparités entre les sexes sont moins importantes que celles entre les villes et les campagnes.

2.3. Évaluation de la qualité des données

Dans les opérations de collecte telles que celles liées à un recensement général de la population, des erreurs de natures diverses (erreurs de dénombrement, de contenu et d'exploitation) sont susceptibles d'entacher la qualité des données, particulièrement dans les pays en développement (Dackam, 2004). Par exemple, les personnes interrogées peuvent

refuser de répondre aux questions, ou bien les agents enquêteurs peuvent oublier une question. Il est important d'évaluer la qualité des données afin de mieux apprécier la portée des indicateurs qui en découlent. À cet effet, on vérifie les taux de non-réponse liés aux diverses variables.

L'examen du tableau 2.2 montre que les taux de non-réponse liés aux variables retenues pour l'étude sont inférieurs à 5 %. Par conséquent, la qualité des données est jugée acceptable et toutes les variables peuvent être utilisées pour nos analyses.

TABEAU 2.2 : Taux de non-réponse des variables de l'étude (%)

Variables	Cas valide	Cas manquants	Taux de non-réponse (%)
Fréquentation scolaire actuelle	393 702	15 780	3,8
Âge de l'enfant	409 482	0	0,0
Sexe de l'enfant	409 482	0	0,0
Lien de parenté avec le chef de ménage	409 424	58	0,01
Sexe du chef de ménage	409 482	0	0,0
État matrimonial du chef de ménage	409 482	0	0,0
Religion du chef de ménage	409 429	53	0,01
Niveau d'instruction du chef de ménage	400 277	9 205	2,2
Type de ménage	409 482	0	0,0
État de survie des parents	401 796	7 686	1,9
Milieu de résidence	409 482	0	0,0

2.4. Définition des principaux concepts et indicateurs

Population scolaire : désigne l'ensemble des personnes qui fréquentent une structure d'enseignement scolaire formelle.

Population scolarisable ou en âge d'être scolarisée : il s'agit de la population relevant des groupes d'âge officiels de fréquentation à un cycle d'enseignement donné. Elle est utilisée comme dénominateur pour le calcul des taux de scolarisation.

Taux de fréquentation scolaire des enfants de 6 à 14 ans : c'est le rapport du nombre total d'élèves âgés de 6 à 14 ans scolarisés dans un établissement scolaire (tous cycles confondus) à l'effectif total de la population scolarisable âgée de 6 à 14 ans.

Indice de Parité au cycle d'enseignement Primaire (IPP) : C'est un indicateur de mesure de l'inégalité face à l'enseignement primaire pour deux groupes de population. On calculera

l'indice de parité entre les sexes (fille/garçon) en rapportant le taux de fréquentation scolaire des filles sur celui des garçons.

Taux brut d'admission : c'est le nombre total de nouveaux inscrits dans un niveau donné de l'enseignement primaire, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant l'âge correspondant officiellement à l'inscription dans ce niveau d'études.

Espérance de vie scolaire : c'est le nombre probable d'années qu'un enfant ayant l'âge d'entrer à l'école est appelé à passer dans le système scolaire et universitaire, y compris les années de redoublement. Il s'agit de la somme des taux de scolarisation par âge dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur. Une espérance de vie scolaire peut être calculée pour chaque niveau d'enseignement. C'est un indicateur du niveau de rétention dans le système.

2.5. Méthodes d'analyse

Les méthodes d'analyse utilisées sont à la fois descriptives et explicatives. Du point de vue descriptif, il s'agit d'une analyse bivariée basée sur le taux de fréquentation scolaire et l'indice de disparité entre les sexes. Elle est stratifiée par sexe et par milieu de résidence. Les variables relatives aux caractéristiques familiales sont croisées une à une avec la variable centrale « fréquentation scolaire actuelle » suivant le sexe et le milieu de résidence. Une attention particulière est systématiquement accordée à la répartition des enfants selon la variable de croisement avec la variable « fréquentation scolaire actuelle ». Par exemple, si la variable de croisement est l'état matrimonial du chef de ménage, nous examinons également la répartition des enfants selon cette variable. Cette répartition est susceptible de fournir des informations pouvant aider à l'interprétation des variations du taux de fréquentation scolaire selon l'état matrimonial, dans le cas de cet exemple. En outre, dans l'analyse de nos résultats, nous nous focalisons sur les tendances significatives.

En ce qui concerne l'analyse explicative, étant donné que la variable dépendante est qualitative et dichotomique, nous allons recourir au modèle logit pour appréhender les déterminants familiaux de la scolarisation. La mise en œuvre de ce modèle de régression est basée sur une approche multiniveau, à l'aide du logiciel Stata. Nous retenons deux niveaux dans cette analyse : la variable dépendante et les variables explicatives relatives aux caractéristiques (individuelles) des enfants se situent au premier niveau, et celles portant sur les caractéristiques familiales au second niveau. En effet, « expliquer les événements au niveau individuel par les caractéristiques de l'individu uniquement revient à le sortir de son contexte, des mécanismes d'influence qui peuvent avoir un rôle important dans son

comportement » (Golaz et Bringe, 2007). L'articulation, dans un même modèle, de données collectées à des niveaux différents (individu, groupes d'individus, sous-populations, etc.) permet de distinguer correctement l'effet des caractéristiques individuelles de l'effet des caractéristiques des divers niveaux d'agrégation considérés, ainsi que d'un effet aléatoire propre à chaque niveau.

Au terme de ce chapitre, l'on peut retenir que les données utilisées pour mener nos analyses sont de qualité acceptable, les taux de non-réponse des variables retenues étant inférieurs au seuil de 5 %. Nos analyses sont descriptives et explicatives. Elles reposent sur le taux de fréquentation scolaire, l'indice de disparité entre les sexes et le modèle logit multiniveau. Ces préalables méthodologiques étant présentés, nous procédons dans le chapitre suivant à l'analyse différentielle de la scolarisation selon les caractéristiques familiales.

CHAPITRE 3 : ANALYSE DIFFÉRENTIELLE DE LA SCOLARISATION

L'environnement familial a une influence sur les chances de scolarisation des enfants (Kobiane, 2001; Lloyd et Blanc, 1996; Marcoux, 1994; Pilon, 1995, entre autres). L'objectif de ce chapitre est d'explorer le lien entre les caractéristiques familiales et la scolarisation des enfants à travers les variables suivantes : lien de parenté avec le chef de ménage, sexe du chef de ménage, son état matrimonial, sa religion, son niveau d'instruction, son statut d'activité, le type de ménage et l'état de survie des parents (voir tableaux A1 à A15 en annexe).

3.1. Lien de parenté avec le chef de ménage

Les enfants du chef de ménage semblent présenter des forts taux de fréquentation scolaire. La situation des enfants ayant d'autres liens de parenté avec le chef de ménage est plus complexe. Elle dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels les motifs de circulation des enfants à l'intérieur de la parentèle, qui peuvent varier énormément d'un contexte à l'autre. La plupart des travaux (Page, 1989; Pilon, 2005) montrent que, plus l'enfant est éloigné du chef de ménage en matière de parenté, moins il a de chances d'être scolarisé.

L'examen de la répartition des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage (tableau A4 en annexe) montre que, sur le plan national, 80 % des enfants sont enfants du chef de ménage et seulement 20 % relèvent d'autres liens de parenté (neveux/nièces, petits-enfants, etc.) ou d'aucun lien. On observe cette tendance aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural : les proportions sont de respectivement 77 % contre 23 % en milieu urbain, et de 82 % contre 18 % en milieu rural.

La répartition des enfants scolarisés selon leur relation avec le chef de ménage est fournie dans le tableau 3.1. Ce dernier fait ressortir des tendances similaires à la distribution des enfants selon le lien de parenté avec le chef de ménage présentée dans le paragraphe précédent. Les enfants du chef de ménage ont les taux de fréquentation scolaire les plus élevés, et ce, quel que soit leur milieu de résidence. Au niveau national, ils ont un taux de fréquentation scolaire de 78,6 %, contre 77,7 % pour les enfants relevant d'autres liens de parenté. Selon le milieu de résidence, les taux de fréquentation scolaire des deux catégories d'enfants sont de 86,3 % contre 85,9 % en milieu urbain, et de 70,6 % contre 68,1 % en milieu rural. L'écart entre le taux de fréquentation scolaire des enfants du chef de ménage et celui des enfants relevant d'autres liens de parenté est faible, quel que soit le milieu de résidence. Cela laisserait penser que la plupart des enfants relevant d'autres liens de parenté avec le chef de ménage seraient confiés pour un motif de scolarisation. Quel que

soit le milieu de résidence, le taux de fréquentation scolaire des enfants non apparentés au chef de ménage est de loin inférieur à celui des autres catégories d'enfants. Les écarts peuvent atteindre jusqu'à 13 points en milieu urbain et 11 points en milieu rural. Par contre, les écarts entre les sexes sont faibles, quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 3.1 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lien de parenté avec le chef de ménage	Milieu urbain			Parité (F/M)	Milieu rural			Parité (F/M)	Ensemble			Parité (F/M)
	M	F	M+F		M	F	M+F		M	F	M+F	
Enfant du chef de ménage	86,7	86,2	86,3	0,9	72,0	69,2	70,6	0,9	79,3	78,0	78,6	0,9
Autre lien de parenté	85,5	85,4	85,9	0,9	71,8	68,1	68,1	0,9	77,4	78,0	77,7	1,0
Aucun lien	73,7	73,6	73,7	0,9	61,6	61,0	61,0	0,9	70,9	70,4	70,7	0,9
Ensemble	78,3	77,2	78,4	0,9	63,3	62,6	62,6	0,9	72,5	72,0	72,3	0,9

3.2. Sexe du chef de ménage

Le sexe du chef de ménage serait associé à la scolarisation des enfants. À l'exception des études de Barros, Fox et Mendonça (1997) en Amérique latine, de nombreux travaux (De Vreyer, 1993; Clevenot et Pilon, 1996; Kobiané, 2003; Lloyd et Blanc, 1996; Wakam, 2002) réalisés en Afrique subsaharienne révèlent que les enfants vivant dans les ménages dirigés par les femmes sont de loin mieux scolarisés que ceux vivant dans les ménages dirigés par des hommes et que la sous-scolarisation féminine y est moindre.

Le tableau A5 (en annexe) montre que les ménages sont dirigés en majorité par les hommes, soit 77,1 %, contre 22,9 % pour les femmes. Quel que soit le milieu de résidence, la répartition des enfants suivant le sexe du chef de ménage (tableau A6 en annexe) révèle que la plupart des enfants résident dans un ménage dirigé par un homme. Au niveau national, 80,6 % des enfants se trouvent dans ce cas, contre 19,4 % des enfants relevant des ménages dirigés par des femmes. Les proportions correspondantes sont de 77,3 % contre 22,7 % pour le milieu urbain, et de 82,9 % contre 17,1 % pour le milieu rural.

L'examen de la répartition des enfants scolarisés suivant le sexe du chef de ménage (tableau 3.2) montre que la fréquentation scolaire des enfants résidant dans des ménages dirigés par des femmes est plus forte que celle des enfants relevant de ménages dirigés par des hommes. Au niveau de l'ensemble du pays, le taux de fréquentation scolaire des enfants relevant de ménages ayant à leur tête une femme est de 81,6 %, contre 70,1 % pour les

enfants de ménages dirigés par un homme. La distinction selon le milieu de résidence révèle que l'écart entre la proportion des enfants scolarisés résidant dans les ménages dirigés par une femme est encore plus important en milieu rural. Le taux de fréquentation scolaire chez les enfants des femmes chefs de ménage en milieu rural est de 75,2 %, contre 59,9 % chez ceux des hommes chefs de ménage (écart relatif de 1,3). Les taux en milieu urbain sont respectivement de 87,4 % contre 83,5 % (écart de 1,0). Les inégalités entre les sexes sont faibles dans les deux milieux.

TABLEAU 3.2 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le sexe du chef de ménage (%)

Sexe du chef de ménage	Milieu urbain				Milieu rural				Ensemble			
	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)
Masculin	83,8	83,1	83,5	0,9	62,3	57,4	59,9	0,9	71,5	68,6	70,1	0,9
Féminin	87,1	87,7	87,4	1,0	75,8	74,7	75,2	0,9	81,6	81,6	81,6	1,0
Ensemble	84,5	84,2	84,4	0,9	64,6	60,4	62,5	0,9	73,4	71,3	72,4	0,9

3.3. État matrimonial

L'état matrimonial du chef de ménage semble avoir un effet sur la scolarisation des enfants. Les chefs de ménage monogames scolarisent davantage les enfants que les polygames (Lututala, Ngondo et Mukeni, 1996; Pilon, 1993;).

Il ressort du tableau A7 (en annexe) que plus de la moitié des chefs de ménage (52,1 %) sont en union monogamique. Les proportions de mariés polygames et de chefs de ménage en union libre sont respectivement de 10,4 % et de 5,9 %. Quant aux autres catégories, les célibataires forment 18,6 %, les veufs 9,9 % et les séparés/divorcés 3,1 % des chefs de ménage. Par ailleurs, 56,3 % des enfants relèvent d'un chef de ménage en union monogamique, et 21,6 % d'un chef de ménage en union polygamique. Les enfants relevant des autres catégories (célibataire, union libre, séparé/divorcé et veuf) sont faiblement représentés.

En matière de taux de fréquentation scolaire des enfants selon l'état matrimonial du chef de ménage (tableau 3.3), on constate que les chefs de ménage monogames scolarisent davantage les enfants que leurs homologues polygames. Le taux de fréquentation scolaire des enfants vivant dans un ménage monogame est de 73,7 % (avec 85,1 % en milieu urbain et 62,7 % en milieu rural) contre 61 % pour les enfants issus des ménages polygames (avec 75,4 % en milieu urbain et 56,0 % en milieu rural), soit un écart de plus de 12 points.

En ce qui concerne les inégalités entre les sexes, elles sont faibles quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 3.3 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon l'état matrimonial du chef de ménage (%)

	Milieu urbain			Parité (F/M)	Milieu rural			Parité (F/M)	Ensemble			Parité (F/M)
	M	F	M+F		M	F	M+F		M	F	M+F	
Célibataire	88,3	88,7	88,5	1,0	73,1	69,1	71,2	0,9	82,3	81,0	81,6	0,9
Marié monogame	85,1	85,1	85,1	1,0	64,5	60,8	62,7	0,9	74,5	72,9	73,7	0,9
Marié polygame	76,9	73,8	75,4	0,9	58,9	53,0	56,0	0,8	63,5	58,3	61,0	0,9
Union libre	85,1	86,1	85,6	1,0	73,9	74,1	74,0	1,0	80,8	81,7	81,2	1,0
Séparé/ Divorcé	86,1	84,5	85,3	0,9	67,5	65,9	66,7	0,9	76,5	75,2	75,8	0,9
Veuf	86,2	85,8	86,0	0,9	75,2	72,5	73,9	0,9	80,2	78,7	79,4	0,9
Ensemble	84,5	84,2	84,4	0,9	64,6	60,4	62,5	0,9	73,4	71,3	72,4	0,9

3.4. Religion du chef de ménage

Les travaux traitant du lien entre la religion et la scolarisation en Afrique révèlent la complexité de cette relation, qui conduit généralement à des situations diverses selon le contexte. L'attitude des familles face à l'éducation de leurs enfants est essentiellement dirigée par la volonté de transmettre un ensemble de valeurs dont elles sont porteuses, et l'acceptation de l'école n'est pas forcément la même pour des populations d'appartenances religieuses différentes (Durand, 2006).

Le tableau A8 (en annexe) montre que, sur le plan national, les chefs de ménage de confession catholique sont les plus représentés (38,9 %). Ils sont proportionnellement plus nombreux en milieu urbain (45,7 %) qu'en milieu rural (31,5 %). Les proportions de chefs de ménage protestants sont les mêmes pour les deux milieux, soit 26,3 %. Par ailleurs, les chefs de ménage musulmans et animistes sont davantage représentés en milieu rural qu'en milieu urbain, avec des proportions respectives de 22 % contre 10 %, et de 15,4 % contre 1,5 %.

D'après le tableau A9 (en annexe), les enfants sont plus représentés, par ordre décroissant, dans les ménages dirigés par un chef catholique, protestant et musulman, avec des proportions respectives de 35,3 %, 25 % et 23 %. Ces trois catégories regroupent à elles seules près de 85 % des enfants, quels que soient le sexe et le milieu de résidence.

L'examen de la répartition des enfants scolarisés selon la religion du chef de ménage (tableau 3.4) montre que, sur le plan national et quel que soit le sexe, les enfants des chefs de ménage catholiques sont les plus scolarisés (81,8 %). Les enfants des chefs de ménage d'autres religions (orthodoxe, témoins de Jéhovah, etc.) occupent le deuxième rang, avec un taux de fréquentation scolaire de 80,5 %. Viennent ensuite, par ordre d'importance, les enfants des chefs de ménage protestants (79,8 %), ceux dont le chef de ménage est athée ou sans religion (74,5 %), les enfants des chefs de ménage musulmans (53,4 %) et enfin ceux des chefs de ménage animistes (51,6 %). La distinction suivant le milieu de résidence et le sexe fait apparaître des variations plus ou moins sensibles dans les proportions d'enfants scolarisés selon la religion du chef de ménage. Elle met en exergue la faible scolarisation de deux catégories d'enfants, notamment ceux dont le chef de ménage est de religion musulmane ou animiste. Noter que le taux le plus bas se retrouve chez les filles des musulmans en milieu rural, soit 41 %

S'agissant des inégalités entre les sexes, on constate que l'écart entre les filles et les garçons est élevé chez les animistes et les musulmans, particulièrement en milieu rural.

TABLEAU 3.4 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon la religion du chef de ménage (%)

Religion du chef de ménage	Milieu urbain				Milieu rural				Ensemble			
	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)
Catholique	88,6	88,9	88,8	1,0	74,3	71,8	73,1	0,9	82,1	81,4	81,8	0,9
Protestant	88,3	88,7	88,5	1,0	73,5	71,4	72,5	0,9	80,1	79,5	79,8	0,9
Musulman	69,6	65,4	67,6	0,9	47,5	41,1	44,4	0,8	56,1	50,5	53,4	0,9
Animiste	77,9	75,9	77,0	0,9	53,3	43,9	48,7	0,8	55,9	47,2	51,6	0,8
Autre	88,8	89,0	88,9	1,0	71,3	70,8	71,1	0,9	80,5	80,6	80,5	1,0
Pas de religion	86,5	86,1	86,3	0,9	68,9	66,7	67,8	0,9	75,2	73,7	74,5	0,9
Ensemble	84,5	84,2	84,4	0,9	64,6	60,4	62,5	0,9	73,4	71,3	72,4	0,9

3.5. Niveau d'instruction du chef de ménage

Pour ce qui est du niveau d'instruction, plus le chef de ménage est instruit, plus les chances que les enfants soient scolarisés sont meilleures. Cette influence positive du niveau d'instruction du chef de ménage sur la scolarisation des enfants est un résultat qui a été observé dans plusieurs travaux (Clevenot et Pilon, 1996).

La répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction (tableau A10, en annexe) montre que près de la moitié des chefs de ménage (49,8 %) ont achevé le cycle d'études primaire, 37,1 % n'ont pas fréquenté ou achevé le cycle primaire et 13,1 % ont atteint le

cycle secondaire ou supérieur. La distinction selon le milieu de résidence montre que la situation est nettement meilleure en milieu urbain qu'en milieu rural.

À l'image de la répartition des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction, le tableau A11 (en annexe) montre que les enfants relèvent en plus grande proportion d'un ménage dont le chef a achevé son cycle d'études primaires. Au niveau national, cette proportion est de 49,2 %. Ils sont suivis, par ordre décroissant, des enfants vivant dans un ménage dont le chef a fréquenté seulement le cycle primaire ou n'a pas fréquenté l'école (43,7 %) et de ceux dont le chef a atteint le cycle secondaire ou supérieur (7,1 %). Cette tendance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, avec un avantage net en faveur des enfants résidant en ville.

Il ressort du tableau 3.5 que les taux de fréquentation scolaire augmentent avec le niveau d'instruction du chef de ménage, quels que soient le sexe et le milieu de résidence. Pour l'ensemble du pays, le taux de fréquentation scolaire passe de 56,7 % (niveau primaire ou moins) à 90,5 % (niveau secondaire ou plus). Selon le milieu de résidence, il passe respectivement de 69,2 % à 92 % en milieu urbain, et de 52,6 % à 83 % en milieu rural. L'écart entre les deux sexes est moins important dans les deux milieux.

TABLEAU 3.5 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le niveau d'instruction du chef de ménage (%)

Niveau d'instruction du chef de ménage	Milieu urbain			Parité (F/M)	Milieu rural			Parité (F/M)	Ensemble			Parité (F/M)
	M	F	M+F		M	F	M+F		M	F	M+F	
Primaire ou moins	69,8	68,5	69,2	0,9	53,7	51,5	52,6	0,9	57,7	55,8	56,7	0,9
Primaire achevé	88,7	88,4	88,6	0,9	76,8	76,3	76,6	0,9	83,4	83,2	83,3	0,9
Secondaire et plus	91,5	92,4	92,0	1,0	83,4	82,4	83,0	0,9	90,2	90,8	90,5	1,0
Ensemble	84,4	84,2	84,3	0,9	63,3	61,8	62,6	0,9	72,6	71,9	72,2	0,9

3.6. Activité du chef de ménage

La relation entre le statut d'activité du chef de ménage et la scolarisation des enfants n'est pas directe. L'influence du statut d'activité passerait par le revenu du chef de ménage, qui dépend de l'activité de ce dernier et qui permet aux ménages d'améliorer leurs conditions de vie, d'investir dans le capital humain de leurs enfants (Lachaud, 2007). Ces derniers sont plus scolarisés dans les ménages dont le chef occupe un emploi stable.

Il ressort du tableau A12 (en annexe) que près de la moitié (49,7 %) des chefs de ménage sont à leur compte. Les chefs de ménage occupant un emploi permanent ou occasionnel sont peu représentés, soit respectivement 13,4 % et 6,9 %. Les chefs de ménage se situant dans la catégorie « autre statut d'activité » (apprenti, retraité, rentier, sans emploi, etc.) représentent 28,3 %.

Le tableau A13 (en annexe) sur la répartition des enfants par milieu de résidence selon le statut d'activité du chef de ménage présente les mêmes tendances que celles de la répartition des chefs de ménage. Les enfants sont proportionnellement plus nombreux dans les ménages dont les chefs sont indépendants (56,4 %). Ceux qui relèvent des ménages dirigés par des chefs ayant un autre statut d'activité (apprenti, retraité, sans emploi...) représentent 22,8 % de l'ensemble, tandis que les enfants des chefs de ménage ayant un emploi permanent ou occasionnel représentent respectivement 13,6 % et 5,3 %. On observe cette tendance aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Quel que soit le milieu de résidence, les enfants dont le chef de ménage est aide familial sont faiblement représentés, avec des proportions ne dépassant pas 2,5 %.

L'examen des taux de fréquentation scolaire des enfants suivant le statut d'activité des chefs de ménage fait ressortir la plus forte scolarisation des enfants dont le chef de ménage occupe un emploi stable ou temporaire, quels que soient le sexe et le milieu de résidence (tableau 3.6). Au niveau national, environ 9 enfants scolarisés sur 10 (89,7 %) relèvent des ménages dont les chefs sont des travailleurs permanents, et 8 enfants sur 10 (81,7 %) appartiennent à des ménages de chefs travailleurs occasionnels. Les catégories « autre statut d'activité » et les travailleurs indépendants concernent respectivement 8 et 6 enfants sur 10.

TABLEAU 3.6 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le statut d'activité du chef de ménage (%)

Activité du chef de ménage	Milieu urbain				Milieu rural				Ensemble			
	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)	M	F	M+F	Parité (F/M)
Indépendant	80,0	79,2	79,5	0,9	61,9	57,2	59,6	0,9	67,3	64,0	65,7	0,9
Travailleur permanent	90,6	90,9	90,8	1,0	84,5	82,1	83,3	0,9	89,7	89,7	89,7	1,0
Travailleur occasionnel	85,2	85,0	85,0	0,9	74,3	72,9	73,6	0,9	81,9	81,5	81,7	0,9
Aide familial	82,1	76,8	79,6	0,9	59,1	54,6	56,9	0,9	65,8	61,0	63,5	0,9
Autre	85,0	84,6	84,9	0,9	70,2	67,4	68,8	0,9	77,9	76,4	77,2	0,9
Ensemble	84,5	84,2	84,4	0,9	64,6	60,4	62,5	0,9	73,4	71,3	72,4	0,9

En milieu urbain, et quel que soit le sexe, plus de 90 % des enfants appartenant à un ménage dont le chef occupe un emploi permanent sont scolarisés. La proportion d'enfants scolarisés vivant dans un ménage dont le chef travaille de manière occasionnelle est de 85 %. En milieu rural, les proportions correspondantes se situent à environ 85 % et à 75 %. Quels que soient le sexe et le milieu de résidence, les taux de fréquentation scolaire des enfants des chefs de ménage occupant un emploi d'aide familial sont inférieurs à ceux des enfants des chefs de ménage d'autres statuts d'activité. Toutefois, ceux-ci sont mieux scolarisés en milieu urbain qu'en milieu rural. Les inégalités entre les sexes sont faibles quel que soit le milieu de résidence.

3.7. Type de ménage

Le type de ménage influence la scolarisation des enfants, mais la relation est complexe car elle dépend, entre autres, de la nature du lien qui unit les membres du ménage. Les enfants sont plus scolarisés dans les ménages nucléaires que dans les ménages étendus. En situation de monoparentalité au Togo, les enfants qui vivent avec leurs mères présentent des taux de fréquentation scolaire plus élevés que ceux qui résident avec leurs pères (Pilon, 1995).

La répartition des enfants selon le type de ménage (tableau A14 en annexe) montre une prédominance de deux types de ménage, qui regroupent à eux seuls plus de 70 % des enfants quel que soit le milieu de résidence : le ménage formé d'un couple avec enfant et le ménage élargi. Pour l'ensemble du pays, 40,5 % des enfants vivent dans un ménage élargi et 31,2 % dans un ménage nucléaire. Les proportions d'enfants vivant dans les autres types de ménage sont inférieures à 9 %. Ce constat est valable aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.

Il ressort du tableau 3.7 sur la répartition des enfants scolarisés selon le type de ménage que pour l'ensemble du pays, les enfants vivant dans une famille monoparentale sont les plus scolarisés (79,3 %). Les enfants issus des familles élargies occupent le deuxième rang, avec un taux de fréquentation scolaire de 77,2 %. Viennent ensuite, par ordre décroissant, les enfants vivant dans une famille recomposée (74,3 %), ceux des familles nucléaires (69,8 %), les enfants d'autres types de familles, « familles complexes avec plusieurs noyaux » (67,7 %), et enfin les enfants relevant des familles polygames (52,5 %). Les tendances sont presque similaires en milieu urbain et en milieu rural. L'écart entre les sexes est faible dans les deux milieux.

TABLEAU 3.7 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon le type de ménage (%)

Type de ménage	Milieu urbain			Parité (F/M)	Milieu rural			Parité (F/M)	Ensemble			Parité (F/M)
	M	F	M+F		M	F	M+F		M	F	M+F	
Couple avec enfant	82,6	82,8	82,7	1,0	61,6	57,8	59,8	0,9	70,7	68,9	69,8	0,9
Famille monoparentale	86,8	87,3	87,0	1,0	73,9	71,4	72,6	0,9	79,7	78,8	79,3	0,9
Famille polygame	69,4	64,8	67,2	0,9	52,3	45,6	49,0	0,8	55,5	49,2	52,5	0,8
Famille élargie	86,6	86,4	86,5	0,9	69,2	65,3	67,3	0,9	78,1	76,3	77,2	0,9
Famille recomposée	85,5	84,7	85,1	0,9	65,2	61,3	63,3	0,9	75,3	73,3	74,3	0,9
Autre	83,2	79,3	81,3	0,9	63,4	57,3	60,4	0,9	70,4	64,9	67,7	0,9
Ensemble	84,6	84,3	84,4	0,9	64,7	60,5	62,7	0,9	73,6	71,4	72,5	0,9

3.8. État de survie des parents

Le statut des enfants, en matière de survie des parents, influence leur scolarisation. Il est associé négativement à la scolarisation (Marcoux, Noubissi et Zuberi, 2005; Wakam, 2004). Mais certains travaux (Foster et collab., 1995; Nyangara, 2004) arrivent à la conclusion que les orphelins ont dans certains contextes des niveaux de scolarisation aussi élevés et même parfois plus élevés que ceux qui ne le sont pas. Le soutien aux orphelins à l'intérieur de la famille élargie est l'un des facteurs avancés pour expliquer ce résultat.

Le tableau A15 (en annexe) montre que, sur le plan national et quel que soit le milieu de résidence, la plupart des enfants ont leurs deux parents en vie (89 %), et 7,2 % ont uniquement leur mère en vie. Les enfants dont le père uniquement est en vie représentent 2,6 % du total. Les proportions respectives sont en milieu urbain de 88,4 %, 7,7 % et 2,5 % pour 89,2 %, 6,8 % et 2,7 % en milieu rural. Quant aux enfants dont les deux parents sont décédés, ils sont peu représentés (moins de 1,5 %), quel que soit le milieu de résidence.

En matière de taux de fréquentation scolaire des enfants selon l'état de survie des parents (tableau 3.8), on constate qu'au niveau national, le taux de fréquentation scolaire est plus élevé chez les enfants qui ont leurs deux parents en vie (77,6 %). Le taux est moins élevé chez les enfants qui n'ont qu'un seul parent en vie. Mais il faut noter que le taux de fréquentation scolaire des enfants qui n'ont que leur mère (77,2 %) est légèrement supérieur à celui des enfants orphelins de mère (73,9 %). Les mères survivantes semblent mieux s'occuper de la scolarisation des enfants que les pères survivants.

Lorsqu'on examine les variations du taux de fréquentation scolaire selon le milieu de résidence, on remarque que l'écart entre les taux des milieux urbain et rural est très

important, soit plus de 15 points en faveur du milieu urbain, et ce, quel que soit l'état de survie des parents. On peut ainsi penser que c'est en milieu urbain que les orphelins bénéficient le plus de la scolarisation. Les inégalités entre les sexes sont faibles quel que soit le milieu de résidence.

TABLEAU 3.8 : Proportion par sexe et milieu de résidence des enfants scolarisés selon l'état de survie des parents (%)

État de survie des parents	Milieu urbain			Parité (F/M)	Milieu rural			Parité (F/M)	Ensemble			Parité (F/M)
	M	F	M+F		M	F	M+F		M	F	M+F	
Tous vivants	86,9	86,9	86,8	1,0	70,5	68,5	69,5	0,9	78,1	77,1	77,6	0,9
Père en vie	86,7	86,2	85,5	0,9	66,2	62,3	64,5	0,9	74,9	72,8	73,9	0,9
Mère en vie	86,9	86,3	86,6	0,9	68,9	67,9	68,4	0,9	77,3	77,1	77,2	0,9
Tous décédés	84,2	84,1	84,1	0,9	62,7	61,2	62,0	0,9	72,1	71,5	71,8	0,9
Ensemble	84,5	84,3	84,4	0,9	63,4	61,8	62,6	0,9	72,7	72,0	72,4	0,9

Dans ce chapitre, nous avons réalisé une analyse différentielle de la scolarisation des enfants selon leurs caractéristiques familiales. Dans l'ensemble, les taux de fréquentation scolaire varient selon les caractéristiques des chefs de ménage d'une part, et des ménages qui abritent les enfants d'autre part. Ces variations sont également fonction du contexte de résidence. Le taux de fréquentation scolaire des enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme est plus élevé que celui des enfants relevant d'un ménage dirigé par un homme. Les enfants dont le chef de ménage est monogame ont le taux de fréquentation scolaire le plus élevé. Même constat pour les enfants dont le chef de ménage est catholique, ou pour les enfants vivant dans une famille monoparentale. Quant à l'état de survie des parents, les enfants dont seule la mère est en vie sont plus scolarisés que ceux dont seul le père est en vie.

Ces résultats sont cependant descriptifs. Ils doivent être soumis à une analyse explicative approfondie afin de tester la validité des différentes relations observées. C'est l'objet du chapitre qui suit.

CHAPITRE 4 : FACTEURS EXPLICATIFS DE LA SCOLARISATION

Ce chapitre traite des facteurs explicatifs de la scolarisation en utilisant le modèle de régression logit dans une approche multiniveau (Snijders et Boske, 1999). Il est structuré en cinq sections : la première porte sur les modèles multiniveaux, la deuxième traite de la décomposition de la variance à travers le modèle nul, la troisième présente les effets des caractéristiques individuelles sur la scolarisation, la quatrième s'intéresse aux effets des caractéristiques familiales et la dernière est consacrée aux caractéristiques individuelles et familiales prises simultanément.

4.1. Modèles multiniveaux

L'analyse multiniveau repose sur l'estimation de quatre modèles. Le premier concerne la décomposition de la variance, appelé modèle nul. Le deuxième porte uniquement sur les caractéristiques des enfants, le troisième uniquement sur les caractéristiques familiales et le quatrième regroupe les caractéristiques individuelles et familiales. Les paramètres qui illustrent les variables explicatives sont estimés par la méthode de quasi-vraisemblance prédictive (PQL), en considérant la partie fixe et la partie aléatoire du modèle. Des tests d'hypothèses sont effectués afin de mesurer la signification statistique des modèles.

Le modèle nul est un modèle qui inclut seulement la variable dépendante et la constante et non les variables indépendantes. Il est particulièrement intéressant dans l'approche multiniveau car il sert de référence pour la suite de la modélisation. Ce modèle examine l'influence des caractéristiques familiales sur la scolarisation des enfants en distinguant la variabilité à l'intérieur des familles de celle existant entre les familles. En effet, la mesure des inégalités d'accès à l'école entre les garçons et les filles, ou entre enfants confiés et enfants biologiques du chef de ménage doit être faite en tenant compte de leur appartenance à une même famille. À ce stade, le coefficient de corrélation intra-famille est très instructif car il pose le rapport de la variance inter-famille sur la variance totale et donne par conséquent une estimation du degré de ressemblance des enfants au sein des familles (Durand, 2006).

4.2. Modèle nul

L'impact des caractéristiques familiales sur la scolarisation des enfants, mis en évidence dans la décomposition de la variance, est entièrement expliqué par des effets, endogènes ou

exogènes, propres aux familles. Ce modèle (tableau 4.1, modèle 0) montre que la part de la variation attribuable à la famille est de 22,9 % pour la scolarisation des enfants.

Le test de Wald montre que les facteurs familiaux expliquent significativement la scolarisation des enfants ($\chi^2 = 233,68$ (1 dl), $p < 0,001$).

4.3. Effets des caractéristiques individuelles

Le tableau 4.1 (modèle 1) présente l'effet des caractéristiques individuelles sur la probabilité des enfants de fréquenter l'école. Il en ressort que les caractéristiques individuelles ont un impact sur la fréquentation scolaire des enfants, car elles permettent d'améliorer le modèle nul. Par rapport à ce modèle nul, on observe une diminution de 21 %

$\left(\frac{0,229 - 0,181}{0,229} \times 100 \right)$ de la variance entre les familles.

Le modèle 1 explique significativement la scolarisation des enfants ($\chi^2 = 35152,88$ (3dl), $p < 0,001$).

La probabilité des enfants d'être scolarisés est plus que déterminée par des effets de discrimination entre les enfants à l'intérieur de la famille. Si le fait d'être une fille influence négativement ($-0,11$) et significativement la scolarisation, les enfants biologiques du chef de ménage ont plus de chance d'aller à l'école que les enfants confiés, apparentés ou non, vivant dans la même famille. Il est possible qu'un certain nombre d'enfants confiés, et particulièrement les filles, soient en fait placés comme domestiques sans être déclarés comme tels. Les filles sont souvent doublement discriminées par rapport aux garçons par un pur effet de préférence de genre, et par un effet de statut dans la famille. En outre, l'impact de l'âge est négatif et significatif : les enfants de moins de 10 ans fréquentent moins l'école que leurs aînés.

4.4. Effets des caractéristiques familiales

Les caractéristiques familiales introduites dans le modèle nul apportent une contribution importante au modèle (tableau 4.1, modèle 2) : elles agissent de façon favorable ou défavorable à la scolarisation des enfants et leur effet est significatif, à l'exception de l'état matrimonial du chef de ménage. En se basant cependant sur le modèle nul, on observe une

diminution de 38,9 % $\left(\frac{0,229 - 0,140}{0,229} \times 100 \right)$ de la variance entre les familles.

Ce modèle explique significativement la scolarisation des enfants ($X^2 = 52508,94$ (14 dl), $p < 0,001$).

Toutes choses égales par ailleurs, les enfants qui vivent dans les ménages dont le chef est une femme, est âgé de moins de 45 ans ou occupe un emploi permanent ont une plus grande chance d'être scolarisés. Le nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage a un effet positif sur la scolarisation. Le fait que le ménage réside en milieu urbain augmente de façon significative la probabilité d'accès à l'école. À l'opposé, les enfants dont le chef de ménage est musulman ou polygame, et de niveau d'instruction primaire ou moins, ont moins de chances d'aller à l'école. Enfin, le fait de relever d'un ménage ayant en son sein au moins un enfant âgé de moins de 5 ans est négatif pour la scolarisation.

4.5. Effets des caractéristiques individuelles et familiales

L'estimation du modèle complet (modèle 3) où ont été introduites les variables explicatives relatives à l'enfant et à sa famille montre qu'il subsiste une hétérogénéité significative entre les familles pour la scolarisation des enfants. La diminution de la variance entre les familles par rapport au modèle nul est plus importante que celle que l'on observe dans les modèles 1 et 2, soit $47,2\% \left(\frac{0,229 - 0,121}{0,229} \times 100 \right)$. L'introduction des variables explicatives dans le modèle nul contribue donc à mieux comprendre les facteurs d'influence de la scolarisation des enfants.

Ce modèle explique significativement la scolarisation des enfants ($X^2 = 79579,02$ (17 dl), $p < 0,001$).

La prise en compte de toutes les variables dans le modèle apporte quelques changements dans l'influence de chacune des caractéristiques retenues. Dans le modèle final, l'influence de l'état matrimonial du chef de ménage devient significative, et son effet est négatif pour les enfants relevant des ménages dirigés par un polygame. L'écart entre les enfants biologiques du chef de ménage et les enfants confiés se renforce au détriment des enfants confiés. Les enfants dont le chef de ménage est âgé de moins de 45 ans deviennent les moins scolarisés. L'effet positif du nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage a augmenté, et le seuil de significativité est passé de 5 % à 1 %. Les enfants vivant dans un ménage dirigé par une femme sont mieux scolarisés. L'influence du sexe et de l'âge des enfants diminue, tout en demeurant en défaveur des filles et des enfants de moins de 10 ans. Le fait de résider en milieu urbain ou que le chef de ménage occupe un emploi permanent reste un déterminant fort de la scolarisation des enfants.

Ces résultats confirment ceux des travaux antérieurs sur les déterminants de la demande d'éducation en Afrique, qui montrent l'importance des caractéristiques familiales (Kobiane, 2001; Page, 1989; Pilon, 2005, etc.). Le rôle positif des femmes chefs de ménage a déjà été mis en évidence dans de nombreuses études (Lloyd et Blanc, 1996; Shapiro et Tambashe, 2001; Wakam, 2002). Comme l'affirme Pilon (1995), les femmes chefs de ménage investissent davantage que les hommes dans leurs enfants, que ce soit en termes de temps, d'argent ou de support affectif, et cela est particulièrement vrai en matière d'éducation. Leur gestion des ressources s'avère plus rigoureuse, plus responsable. On peut penser, poursuit l'auteur, qu'ayant été elles-mêmes, dans l'ensemble, victimes d'une sous-scolarisation, les femmes perçoivent mieux que les hommes l'enjeu de l'instruction pour le devenir de leurs enfants.

En outre, la littérature scientifique consacrée à la division sexuelle des tâches montre toute l'importance, et toute la charge, du travail domestique réservé aux femmes dans les sociétés africaines. Les filles sont très sollicitées, et ce, dès leur plus jeune âge, pour la participation aux activités ménagères, principalement la préparation des repas, la vaisselle et la garde des enfants. Dans cette optique, la présence d'au moins un enfant de moins de cinq ans dans le ménage serait un facteur défavorable à la scolarisation des aînés (6 à 14 ans) et particulièrement des filles, car ces enfants seraient plus sollicités pour la garde des petits.

Par ailleurs, nos résultats montrent que le nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage influence positivement la scolarisation. À propos de cette relation, de nombreux auteurs (Montgomery, Kouame et Olivier, 1995) soutiennent à l'inverse que les familles nombreuses investissent moins dans chaque enfant que les familles comptant peu d'enfants. Cette association négative entre la fécondité et l'investissement en capital humain par enfant a été qualifiée de « transition entre la quantité et la qualité » des enfants (Wakam, 2002). Mais quelques études (Delancey, 1990) laissent penser qu'il n'existe aucune association spécifique entre la taille de la famille et la scolarisation en Afrique : elles suggèrent même l'idée d'une relation positive dans laquelle la forte fécondité serait associée à une plus importante scolarisation des enfants. L'explication avancée repose sur l'idée que les familles étendues sont inscrites dans des réseaux de solidarité qu'elles utilisent pour la prise en charge communautaire des enfants, y compris pour leur scolarisation. Elles ne sont pas les seules à supporter les frais de scolarisation, une partie de ceux-ci étant financés de l'extérieur par d'autres membres de la famille.

Cependant, lorsqu'on s'intéresse au statut familial des enfants, les explications fournies par la littérature sur le désavantage des enfants confiés mettent en avant le motif de placement. En effet, dans les sociétés africaines, la mobilité des enfants entre les ménages symbolise une solidarité intra et inter-familiale qui conduit souvent à un placement pour deux raisons

principales : la scolarisation et l'aide familiale. Les ménages, en acceptant d'accueillir et d'élever d'autres enfants que les leurs, s'assurent d'une main-d'œuvre gratuite. C'est ce qui justifie le fait que la probabilité pour les enfants confiés d'être scolarisés est faible.

Un autre facteur déterminant est la religion du chef de ménage. La religion véhicule des valeurs, des normes et des pratiques. La religion chrétienne est généralement associée aux valeurs occidentales, et l'islam est souvent cité comme un frein à la scolarisation. L'école classique et les valeurs occidentales qu'elle véhicule sont considérées comme une menace pour les valeurs de l'islam, et leur influence affecterait davantage les femmes. Ainsi, Yaro (1995) montre que, dans le département de Bani au Nord du Burkina Faso, fortement islamisé, les ménages préfèrent envoyer leurs enfants à l'école coranique, car pour eux l'école classique est sans valeur et les enfants de la communauté qui y sont allés ne sont jamais revenus à la religion musulmane.

En ce qui concerne l'état matrimonial du chef de ménage, les résultats des travaux divergent à propos de ses effets sur la scolarisation. L'impact du statut matrimonial du chef de ménage sur la scolarisation des enfants varie selon le contexte. Pour certains auteurs (Lututala et collab., 1996; Pilon, 1993), les enfants vivant dans les ménages dont le chef est monogame sont mieux scolarisés que ceux des ménages polygames. Mais, pour d'autres (Kobiané, 2001; Marcoux 1994), la polygamie a un effet positif sur la scolarisation des enfants. Marcoux (1994) affirme ainsi que la polygamie allège en Afrique la demande de main-d'œuvre infantile, elle accroît les chances des enfants d'être scolarisés. Tel est le cas du Mali où, en milieu urbain, la scolarisation des garçons serait accrue lorsqu'ils appartiennent à un ménage dont le chef est polygame.

Quant à l'instruction du chef de ménage, tous les travaux s'accordent sur son effet positif sur la scolarisation des enfants. En effet, connaissant les avantages et les exigences de la scolarisation, les chefs de ménage instruits offrent des conditions favorables et privilégient l'acquisition du capital humain à leur progéniture. Ils ont par ailleurs plus de compétences pour encadrer leurs enfants dans leurs études, suscitant en eux des ambitions scolaires et professionnelles élevées. De Vreyer (1993) estime que les parents instruits sont davantage à même de bien valoriser la scolarisation en tant que telle, et sont aptes à allonger la scolarisation de leurs enfants, en minimisant les coûts directs liés à la fréquentation scolaire. Ce point de vue est partagé par Lachaud (2007), lorsqu'il affirme que la scolarisation n'est pas valorisée dans les ménages où le chef lui-même n'a pas été scolarisé.

Enfin, le rôle incontestable du milieu de résidence dans la scolarisation des enfants traduit l'importance du facteur lié à l'offre scolaire : le niveau de scolarisation dépend avant tout de l'importance des infrastructures scolaires existantes, lesquelles sont plus développées en ville qu'à la campagne. Dans cette dernière, on retrouve aussi les pesanteurs socioculturelles défavorables à la scolarisation des enfants.

TABLEAU 4.1. Modèles logit multiniveaux

Variabes	Modèle 0	Modèle 1	Modèle 2	Modèle 3
Partie fixe				
Constante	1,009*** (0,005)	1,715*** (0,007)	1,628*** (0,012)	2,479*** (0,014)
Caractéristiques individuelles				
Sexe				
Garçon		réf.		réf.
Fille		-0,110*** (0,007)		-0,154*** (0,008)
Âge de l'enfant				
10 ans et plus		réf.		réf.
Moins de 10 ans		-1,398*** (0,008)		-1,562*** (0,008)
Statut familial				
Enfant biologique		réf.		réf.
Enfant confié		-0,289*** (0,009)		-0,026*** (0,011)
Caractéristiques familiales				
Sexe du chef de ménage				
Homme			réf.	réf.
Femme			0,422*** (0,013)	0,448*** (0,013)
Âge du chef de ménage				
45 ans et plus			réf.	réf.
35-44 ans			0,154*** (0,009)	-0,108*** (0,009)
Moins de 35 ans			0,515*** (0,011)	-0,399*** (0,120)
Religion du chef de ménage				
Chrétien			réf.	réf.
Musulman			-0,815*** (0,009)	-0,913*** (0,010)
Autre			-0,356*** (0,010)	-0,384*** (0,011)
Niveau d'instruction du chef de ménage				
Primaire achevé et plus			réf.	réf.
Primaire ou moins			-0,996*** (0,008)	-1,088*** (0,009)
Statut matrimonial du chef de ménage				
Monogame			réf.	réf.
Polygame			-0,188 (0,009)	-0,037*** (0,011)
Autre			0,019 (0,012)	-0,010 (0,013)
Activité du chef de ménage				
Indépendant			réf.	réf.
Travailleur permanent			0,520*** (0,016)	0,529*** (0,016)
Autre			0,297*** (0,009)	0,310*** (0,009)
Nombre d'enfants de moins de 5 ans				
Aucun			réf.	réf.
Un enfant			-0,236*** (0,010)	-0,122*** (0,011)
Deux enfants ou plus			-0,383*** (0,009)	-0,229*** (0,010)
Nombre d'enfants d'âge scolaire				
3 et plus			réf.	réf.
1 à 2 enfants			0,022** (0,008)	0,053*** (0,008)
Milieu de résidence				
Rural			réf.	réf.
Urbain			0,657*** (0,009)	0,695*** (0,009)
Partie aléatoire				
Variance individuelle	1	1	1	1
Variance famille	0,229	0,181	0,140	0,121
Khi-carré	233,68dl**	35152,88dl**	52508,94dl**	79579,02dl**

Note : *** significatif à 1 %, ** significatif à 5 %, (erreur type des coefficients estimés).

Ce chapitre a permis de mettre en exergue les déterminants familiaux de la scolarisation des enfants à travers une modélisation multiniveau. Il en ressort que la probabilité d'être scolarisé est plus élevée lorsque le chef de ménage est une femme, qu'il est instruit ou qu'il occupe un emploi permanent. Le nombre d'enfants d'âge scolaire dans le ménage influence positivement la scolarisation. Par contre, la polygamie et la religion musulmane semblent plus néfastes pour la scolarisation des enfants. Les analyses montrent par ailleurs que les filles et les enfants confiés ont moins de chances d'être scolarisés. Le nombre d'enfants de moins de 5 ans présents dans un ménage diminue la probabilité de scolarisation. Une politique éducative visant à atteindre l'objectif d'éducation primaire universelle au Cameroun devrait donc favoriser l'accès des filles à l'école et se concentrer sur le cas particulier des enfants confiés.

CONCLUSION

Ce rapport de recherche a eu pour objectif principal de faire une analyse différentielle de la scolarisation des enfants de 6 à 14 ans et d'en cerner les déterminants familiaux, à partir des données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun de 2005. Une telle analyse est susceptible d'aider à identifier certains groupes et permettre aux décideurs d'orienter leurs actions en matière de scolarisation.

Bien que des progrès aient été faits au cours de ces dernières années en vue de réduire les inégalités entre garçons et filles, les inégalités entre villes et campagnes ainsi que celles entre différentes catégories sociales demeurent encore importantes. Les résultats de l'analyse différentielle révèlent des écarts importants en matière de scolarisation entre les enfants selon les caractéristiques du chef de ménage.

Les enfants du chef de ménage bénéficient d'une meilleure scolarisation que les autres enfants. Les enfants confiés et apparentés au chef de ménage semblent être mieux scolarisés en ville. Les femmes chefs de ménage, comme cela a été observé ailleurs en Afrique subsaharienne, ont une propension plus forte à scolariser les enfants que les hommes chefs de ménage. Les enfants des chefs de ménage monogames présentent des taux de fréquentation scolaire plus élevés que les autres. Ceux relevant des ménages dont le chef est catholique sont les plus scolarisés. Comme on pouvait s'y attendre, le taux de fréquentation scolaire augmente avec le niveau d'instruction du chef de ménage.

Quant à l'activité du chef de ménage, on constate que les enfants dont le chef de ménage occupe un emploi permanent présentent de forts taux de fréquentation scolaire. En ce qui concerne le type de ménage, les enfants des familles monoparentales sont les plus scolarisés, quel que soit le milieu de résidence. La situation de monoparentalité résulte de plusieurs facteurs, parmi lesquels le décès d'un conjoint. En examinant l'état de survie des parents, on constate que les mères survivantes semblent mieux s'occuper de la scolarisation des enfants que les pères survivants.

Les résultats de l'analyse explicative corroborent ceux de l'analyse descriptive. Indépendamment des effets de discrimination à l'encontre de certaines catégories d'enfants, essentiellement les filles et les enfants confiés, il existe une hétérogénéité imputable au type de familles qui explique la scolarisation des enfants. L'impact des facteurs familiaux, qu'ils soient favorables ou défavorables à la scolarisation des enfants, dépend du contexte plus général, économique ou culturel, dans lequel ces familles vivent. Les résultats obtenus devraient contribuer à une meilleure connaissance des pratiques familiales en matière de scolarisation en Afrique en général, et au Cameroun en particulier.

BIBLIOGRAPHIE

- BARROS, R., L. FOX et R. MENDOÇA (1997). « Female-Headed Household, poverty, and the Welfare of children in Urban Brazil », *Economic Development and cultural Change*, vol. 45, n°2, p. 231-257.
- BERGONNIER-DUPUY, G. (2005). Familles et scolarisation. *Revue française de pédagogie*, n° 151, p. 5-16.
- BUCREP (2010). *Analyse du Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Cameroun de 2005, Tome 2 : Scolarisation –Instruction-Alphabétisation*. Yaoundé : BUCREP, 204 p.
- CLEVENOT, D. et PILON M. (1996). « Femmes et scolarisation des enfants », communication présentée au séminaire international « Femmes et gestion des ressources », Yaoundé, IFORD, 5-7 février 1996, 24 p.
- DELANCEY, V. (1990). « Socioeconomic consequences of high fertility for the family », dans G. ACSADI, G. JOHNSON-ACSADI et R. BULATAO (dir.), *Population Growth and Reproduction in Sub-Saharan Africa*, Washington, Banque mondiale, p. 115-130.
- DE VREYER P. (1993). « Une analyse économétrique de la demande d'éducation en Côte d'Ivoire », *Revue d'économie du développement*, vol. 3, p. 51-79.
- DSCN (2001). *Enquête à Indicateurs Multiples au Cameroun 2000*. Yaoundé : DSCN, 144 p.
- DURAND M. H. (2006). « Les enfants non scolarisés en milieu urbain : une comparaison des déterminants intra familiaux, interfamiliaux et des effets de voisinage dans sept capitales ouest africaines ». Document de travail DIAL. 41 p.
- FOSTER, G., R. SHAKESPEARE, F. CHINEMANA, H. JACKSON, S. GREGSON, C. MARANGE et S. MASHUMBA (1995). « Orphan prevalence and extended family care in peri-urban community in Zimbabwe », *AIDS Care*, vol. 7, n°1, p. 3.
- GOLAZ, V. et BRINGE A. (2007). *Enjeux et limites de l'analyse multiniveau en démographie*. Paris : INED.
- INS (2006). *Enquête par grappes à indicateurs multiples*. Rapport principal. Yaoundé : INS, 327 p.

- KOBIANE, J.-F. (2001). « Revue générale de la littérature sur la demande d'éducation en Afrique », dans M. PILON et Y. YARO (dir.), *La demande d'éducation en Afrique : État des connaissances et perspectives de recherche*, Dakar, FASAF-UEPA, p. 18-47.
- KOBIANE, J.-F. (2003). « Pauvreté, structures familiales et stratégies éducatives à Ouagadougou », dans M. COSIO, R. MARCOUX, M. PILON et A. QUESNEL (dir.), *Éducation, famille et dynamiques démographiques*, Paris, CICRED, p. 183-217.
- KOBIANE, J.-F. (2006). *Ménages et scolarisation des enfants au Burkina Faso : à la recherche des déterminants de la demande scolaire*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant, 306 p. (collection Monographies de l'Institut de Démographie de l'UCL).
- LACHAUD, J.-P. (2007). *Scolarisation et travail des enfants : un modèle économétrique à régime endogène appliqué à Madagascar 2001-2005*. Document de travail. Bordeaux : CED, Université Montesquieu Bordeaux IV.
- LLOYD, C. B. et A. K. BLANC (1996). « Children's schooling in Sub-Sahara Africa: The role of fathers, Mothers, and others », *Population and development review*, vol. 22, n° 2, p. 265-298.
- LUTUTALA, M. S., NGONDO P. et B. MUKENI (1996). *Dynamique des structures familiales et accès des femmes à l'éducation au Zaïre : cas de la ville de Kinshasa*. République démocratique du Congo : Académie Africaine des Sciences, 115 p.
- MARCOUX, R. (1994). *L'école ou le travail. L'activité des enfants et les caractéristiques des ménages en milieu urbain au Mali*. Montréal : Université de Montréal, 268 p. et annexes (collection de thèses de mémoires sur le Sahel n° 30).
- MARCOUX, R., A. NOUMBISSI et T. ZUBERI (2005). « *Living arrangements of orphans in sahelian countries* », communication présentée au congrès annuel de la Population Association of America, 1-3 mai 2003, Minneapolis.
- MONTGOMERY, M., A. KOUAME et R. OLIVIER (1995). *Le compromis entre le nombre des enfants et la scolarisation : le cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana*. Document de travail n° 112F. LSMS, Étude sur la mesure des niveaux de vie.
- MINEDUC (2005). *La carte scolaire du Cameroun : rapport d'analyse des données 2003-2004*. Yaoundé : MINEDUC, 128 p.

- NATIONS UNIES (1989). *Convention relative aux droits de l'enfant*. New York : Nations unies, 18 p.
- NATIONS UNIES (2005). *Indicateurs pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement*. New York : Nations unies, 105 p.
- NYANGARA F. (2004). *Sub-national distribution and situation of orphans: An analysis of the President's emergency plan for Aids Relief Focus Countries*. Washington : USAID, 33 p.
- PAGE, R. (1989). « *The lower track curriculum at a "heavenly" high school: Cycles of prejudice* », *Curriculum studies*, vol. 21, n° 3, p. 197-221.
- PILON, M. (1993). « *Scolarisation et stratégies familiales, possibilités d'analyse des enquêtes démographiques. Illustration auprès de Moba-Gourma du Togo* », dans Patrick LIVENAI et Jacques VAUGELADE (dir.), *Éducation, Changements démographiques, et développement*, Actes de la quatrième journée de l'ORSTOM, Paris, 18-19 septembre 1991, p. 79-92.
- PILON M. (1995). « *Les déterminants de la scolarisation des enfants de 6-14 ans au Togo en 1981 : apports et limites des données censitaires* », dans Marie-France LANGE et Jean- Yves MARTIN (dir.), « *Les stratégies en Afrique subsaharienne* », *Cahiers Sciences Humaines*, vol. 31, n° 3, p. 697-718.
- PILON, Marc (2005). « *Confiance et scolarisation en Afrique de l'Ouest : Éclairages à partir des sources de données démographiques* », communication présentée au congrès de l'UIESP-2005 « *Scolarisation et changements démographiques* », 17 p.
- PILON, M. (2006). *Défis du développement en Afrique subsaharienne. L'éducation enjeu*. Paris : CEPED, 246 p. (Les collections du CEPED).
- SHAPIRO, D. et B. O. Tambashe (2001). « *Gender, poverty, family structure, and investments in children's education in Kinshasa, Congo* », *Economics of Education Review*, 20, p. 359-375.
- SNIJDERS, Tom A. B. et Roel J. BOSKE (1999). *Multilevel Analysis, An Introduction to Basic and Advanced Multilevel Modelling*. London : Sage Publishers.
- UNESCO (1998). *Occasions perdues : Quand l'école faillit à sa mission*, Paris, UNESCO, 48 p.

- UNESCO (2003). *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2003-2004 – Genre et Éducation Pour Tous – Le pari de l'égalité*. Paris : UNESCO, 43 p.
- UNESCO (2004). *Recueil de données mondiales sur l'éducation 2004 : statistiques comparées sur l'éducation dans le monde*, Montréal, ISU, 155 p.
- UNICEF (2011). *Rapport annuel sur la situation des enfants : Indicateurs de base sur l'éducation au Cameroun*. UNICEF, 40 p.
- WAKAM J. (2002). « Relation de genre, structure démographique des ménages et scolarisation des jeunes au Cameroun », *Étude de la population africaine*, vol. 17, n° 2 (communication au 4^e atelier du projet sur l'analyse des recensements africains, Populations Studies Center de l'U. de Pennsylvanie, IFORD et UEPA, 15-17 janvier, Dakar).
- WAKAM, J. (2004). « La situation des enfants orphelins en matière de scolarisation en Afrique : le cas du Cameroun », dans Francis GENDREAU, Dominique TABUTIN et Maud POUPARD (dir.), *Jeunesses, vieillesse, démographies et sociétés*. Louvain-la-Neuve : Academia-Bruylant/L'Harmattan, p. 177-195. (Chaire Quételet 2001)
- YARO Y. (1995). « *Les stratégies scolaires des ménages au Burkina faso* », cahier des sciences humaines, vol. 3, p. 675-696.

ANNEXE

TABLEAU A1 : Répartition des chefs de ménage par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Masculin	127 652	134 405	262 057
Féminin	34 020	43 915	77 935
Total	161 672	178 320	339 992

TABLEAU A2 : Répartition des enfants en âge de scolarisation obligatoire par sexe et milieu de résidence

Sexe	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Masculin	116 666	91 630	208 296
Féminin	110 526	90 660	201 186
Total	227 192	182 290	409 482

TABLEAU A3 : Répartition des enfants en âge de scolarisation obligatoire par sexe et milieu de résidence selon la fréquentation scolaire

Sexe	Milieu de résidence				Total
	Urbain		Rural		
	Ne fréquente pas	Fréquente	Ne fréquente pas	Fréquente	
	Masculin	13 785	75 779	39 158	
Féminin	13 908	74 659	41 339	63 384	193 290
Total	27 693	150 438	80 497	135 074	393 702

TABLEAU A4 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon leur lien de parenté avec le chef de ménage (%)

Lien de parenté avec le chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Enfant du chef de ménage	77,0	82,0	80,0
Autre lien	23,0	18,0	20,0
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A5 : Proportion des chefs de ménage par milieu de résidence selon leur sexe (%)

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Masculin	75,4	79,0	77,1
Féminin	24,6	21,0	22,9
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A6 : Proportion des enfants par milieu de résidence selon le sexe du chef de ménage (%)

Sexe du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Masculin	77,3	82,9	80,6
Féminin	22,7	17,1	19,4
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A7 : Proportions des chefs de ménage et des enfants selon l'état matrimonial du chef de ménage (%)

État matrimonial du chef de ménage	Proportion des chefs de ménage		Proportion des enfants
Célibataire	18,6		7,6
Marié monogame	52,1		56,3
Marié polygame	10,4		21,6
Union libre	5,9		3,9
Séparé/Divorcé	3,1		2,2
Veuf	9,9		8,4
Total	100,0		100,0

TABLEAU A8 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur religion (%)

Religion du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Catholique	45,7	31,5	38,9
Protestant	26,3	26,3	26,3
Musulman	15,4	22,0	18,6
Animiste	1,5	10,0	5,6
Autre	7,0	5,3	6,2
Pas de religion	4,1	4,9	4,4
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A9 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon la religion du chef de ménage (%)

Religion du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Catholique	43,7	28,9	35,3
Protestant	25,9	25,1	25,0
Musulman	19,2	24,6	23,0
Animiste	1,7	12,1	7,3
Autre	6,3	4,6	5,4
Pas de religion	3,2	4,7	4,0
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A10 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur niveau d'instruction (%)

Niveau d'instruction du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Primaire ou moins	21,5	56,2	37,1
Primaire achevé	57,3	40,0	49,8
Secondaire et plus	21,2	3,8	13,1
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A11 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le niveau d'instruction du chef de ménage (%)

Niveau d'instruction du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Primaire ou moins	24,2	58,8	43,7
Primaire achevé	57,9	38,4	49,2
Secondaire ou plus	17,9	2,8	7,1
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A12 : Proportion par milieu de résidence des chefs de ménage selon leur statut d'activité (%)

Statut d'activité du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Indépendant	34,6	66,2	49,7
Travailleur permanent	22,5	3,4	13,4
Travailleur occasionnel	9,9	3,7	6,9
Aide familial	1,2	2,4	1,7
Autre	31,8	24,3	28,3
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A13 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le statut d'activité du chef de ménage (%)

Statut d'activité du chef de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Indépendant	38,9	72,4	56,4
Travailleur permanent	26,9	3,6	13,6
Travailleur occasionnel	8,6	2,9	5,3
Aide familial	1,2	2,5	1,9
Autre	24,4	18,6	22,8
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A14 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon le type de ménage (%)

Type de ménage	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Couple avec enfant	30,1	31,9	31,2
Famille monoparentale	8,9	8,5	8,7
Famille polygame	3,2	11,1	7,5
Famille élargie	47,0	35,6	40,5
Famille recomposée	6,7	5,4	6,0
Autre	4,1	7,5	6,1
Total	100,0	100,0	100,0

TABLEAU A15 : Proportion par milieu de résidence des enfants selon l'état de survie des parents (%)

État de survie des parents	Milieu de résidence		Total
	Urbain	Rural	
Tous vivants	88,4	89,2	88,9
Père en vie	2,5	2,7	2,6
Mère en vie	7,7	6,8	7,2
Tous décédés	1,4	1,3	1,3
Total	100,0	100,0	100,0